



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur

Membre de l'Union Syndicale Solidaires

Section ministère - préfecture de police

80-82, rue de Montreuil

75011 Paris

sud.interieur@gmail.com

tel : 06.48.57.04.98



www.solidaires.org

Mars 2012

Réductions d'ancienneté : notre ministère pratique la « diète »

Le lecture du bilan 2010 de la campagne d'entretien professionnel pour l'ensemble des ministères concernés, communiqué aux représentants des syndicats siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat (CSFPE) explique en effet que « *la proportion des agents ayant bénéficié de réductions d'ancienneté au titre de l'année 2010[...]varie de 41, 5 % pour le **ministère de l'Intérieur** à 72 % pour le MEDDTL.* »

Autrement dit, nous sommes les plus mal lotis ! D'autant plus que cela signifie en réalité que de nombreux agents ne bénéficient pas, ou si peu, de ces réductions d'ancienneté. Comme il n'est pas rare que les « recalés » le soient aussi aux « rayons » promotion et prime de fin d'année, autant dire que des inégalités scandaleuses se creusent.

Au vu de ces éléments, il y a urgence à ce que l'administration produise un tableau consultable par tous et naturellement **anonyme**, récapitulatif, par grade, la carrière de chacun, pour en vérifier la progression (par concours ou tableau d'avancement). C'est d'autant plus légitime que les inégalités dans la progression de carrière sont sans rapport avec des différences sensibles d'appréciations professionnelles. Pour votre information, **Sud Intérieur**, a déjà demandé la communication de tels tableaux dans d'autres services[toujours en attente de retour].

Entretien professionnel : Sud Intérieur écrit au DRH du ministère

Nous vous avons déjà informé le mois dernier que dans différents services du ministère (y compris préfectures) des agents avaient été avisés, oralement ou par mel, que l'absence physique à l'entretien professionnel pourrait avoir pour conséquence de les écarter de réductions d'ancienneté, d'avancement... Sans parler d'une sanction disciplinaire pour refus d'obéissance, que les lois, règlements, circulaires et autres mémorandums pratiques ne prévoient pas davantage.

Le 2 février 2012, **Sud Intérieur** a écrit à Philip ALLONCLE lui demandant « *instamment d'adresser des instructions écrites à l'ensemble des administrations concernées par le dispositif, précisant que sont proscrits [ces] différents types de « sanctions »[...]. Cela relevant d'une discrimination.* » En lui rappelant que « *les différentes instructions en vigueur en la matière[...]ne mentionn[ai]ent rien de tout cela* », l'ancien titulaire de son poste, Bernard GONZALES nous ayant même précisé dans une réponse **officielle** : « *Ce dispositif d'évaluation me paraît très positif et justifie que l'on **incite**[et **non oblige**] les agents à y participer* ». Une **nuance** de taille !!!

A ce jour, Philip ALLONCLE n'a pas daigné nous répondre, y compris sur une rencontre. Une attitude habituelle à l'endroit de **SUD Intérieur**, dont nous savons très bien que la principale cause réside dans son absence de volonté d'échanger sur des sujets qui « fâchent ». Vive le « dialogue social » !...

Sud Intérieur :
du fond et de la méthode
Adhérez à Sud Intérieur